

## FORMATION

# Instits, régents : 4 ans sur les bancs

**Leur formation initiale courait sur 3 ans. À partir de 2019, les futurs instituteurs et régents passeront 4 ans à l'école.**

**L**e gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est accordé mercredi sur la révision de la formation initiale des enseignants. Dès 2019, les instituteurs et régents seront formés en quatre années, contre trois actuellement.

Annoncée sous la législature précédente déjà, cette réforme de la formation initiale complète les travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence, menés ces deux dernières années par les acteurs de l'école.

« Pour moi, c'est le dossier fondamental de cette législature », a commenté le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt. « La réforme de la formation initiale des enseignants, on en parle depuis 20 ans, mais tous les ministres se sont toujours cassé les dents... Maintenant, on avance », s'est-il félicité.

Tout comme le Pacte, cette réforme s'inscrit dans la volonté d'améliorer les performances globales de l'enseignement en Com-

munauté française, avec des enseignants mieux formés, mieux préparés aux réalités de leur métier et mieux armés pour lutter contre l'échec scolaire, particulièrement important chez nous.

## Pour apprendre quoi en plus ?

Les candidats au métier d'enseignants devront en conséquence suivre à l'avenir un bachelier (180 crédits), complété par une année de master (60 crédits).

Cette année supplémentaire servira à affiner leurs compétences en fonction du niveau d'enseignement auquel ils se destinent (maternel, primaire ou secondaire inférieur), ainsi que des disciplines qu'ils seront amenés à enseigner.

Les futurs profs seront aussi formés à la communication, aux sciences humaines et sociales, à la didactique et la pédagogie.

Pas de changement pour les enseignants du secondaire supérieur, formés en 5 ans.

## Pour gagner combien en plus ?

Autre nouveauté de la réforme : l'accès aux études d'enseignants sera soumis à l'avenir à la présentation d'une épreuve de maîtrise de français.

Pour aider les Hautes écoles et universités à organiser ce cursus rallongé, des moyens financiers complémentaires seront progressivement mobilisés dès cette année, pour atteindre 40 millions e

par an.

Formés plus longuement à l'avenir, les futurs instituteurs et régents gagneront aussi mieux leur vie.

Un barème intermédiaire sera ainsi créé entre le barème 301 (appliqué aujourd'hui aux enseignants formés en trois ans) et le barème 501 (appliqué aux enseignants disposant d'une licence/master universitaire).

Ce nouveau barème doit toutefois encore être négocié avec les organisations syndicales. Il s'appliquera aux nouveaux profs formés en quatre ans. Les premiers diplômés sont attendus en 2023. Ce nouveau barème devrait engendrer une augmentation progressive des dépenses de l'ordre de 300 millions € à l'horizon 2060.

Pour le ministre Marcourt, cette réforme n'est toutefois qu'une « étape, et non un point d'atterrissage ».

Celui-ci était en effet favorable à une généralisation de la formation à cinq années pour tous les profs, mais l'idée - jugée impayable vu ses conséquences barémiques - a essuyé le refus de son partenaire de gouvernement centriste. Pour M. Marcourt, cette extension de la formation sur cinq ans reviendra toutefois à l'un de ses successeurs, après 2025 sans doute, lorsque l'évaluation de la présente réforme aura pu être réalisée. ■